Informations de base	
2020/0264(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure caduque ou retirée
Capacité de l'Agence de l'Union européenne pour la sécurité aérienne d'agir comme organe d'évaluation des performances du ciel unique européen Modification Règlement 2018/1139 2015/0277(COD) **Subject** 3.20.01 Transport aérien de personnes et frêt 3.20.01.01 Sécurité aérienne 8.40.08 Agences et organes de l'Union **Priorités législatives** Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2020/0264(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification Règlement 2018/1139 2015/0277(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 100-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 153-p2
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen Comité européen des régions
État de la procédure	Procédure caduque ou retirée
Dossier de la commission	TRAN/10/00141